

4^{ème} H4 : Conquêtes et sociétés coloniales

Compétences travaillées :

- G2 – Coopérer et mutualiser
- R1 – Se repérer dans le temps
- U3 – Écrire avec soin
- U4 – Rédiger un texte

Fiche d'activités n°2 : la société coloniale en Algérie

Consigne : Nous sommes en 1900. Vous êtes un jeunes journaliste et votre rédacteur en chef vous envoie en Algérie pour mener une enquête sur la société algérienne.

Frappé(e) par les inégalités entre colons et colonisés, vous rédigez un article pour rendre compte de cette situation.

Cet article doit aborder quatre aspects :

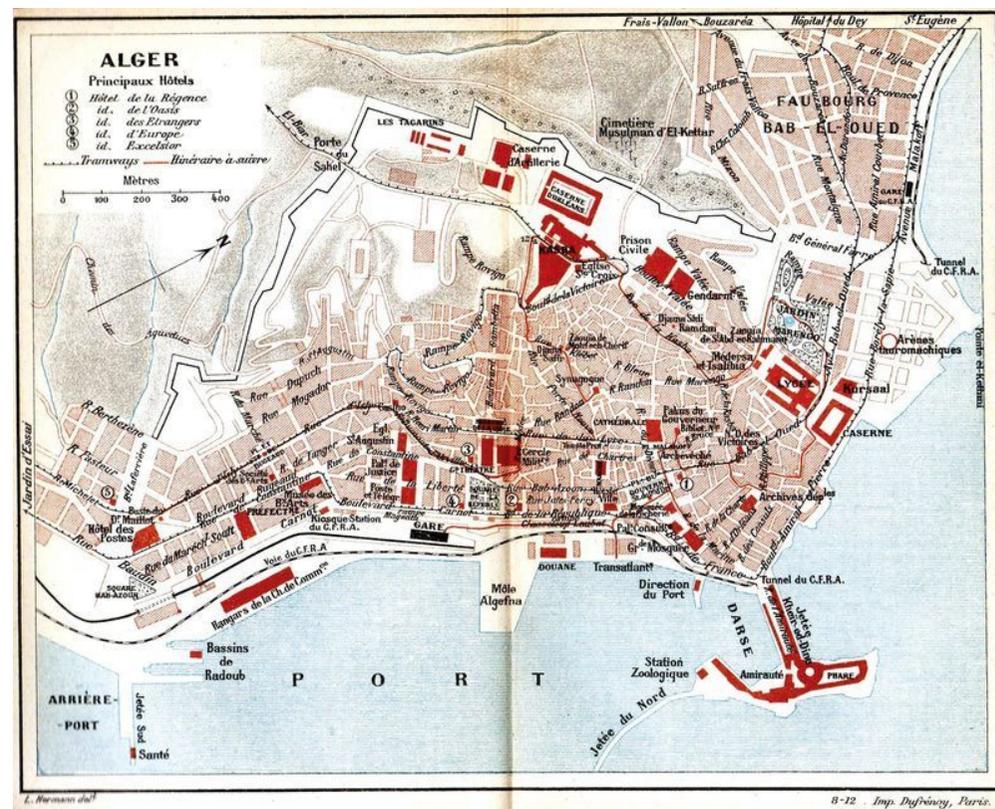
- La vision de la colonie algérienne par les colons.
- La place occupée par les colons dans la société.
- L'inégalité entre colons et colonisés visible dans la ville.
- Des inégalités juridiques, politiques et sociales entre les colons et les colonisés.

Une fois finalisé, votre article sera sous **forme numérique PDF**, et une fois enregistré, vous l'enverrez à : hqmauze@outlook.fr

Cet article sera évalué par la rédacteur en chef du journal.

Points de vigilance pour réussir votre article :

- Respect du sujet
- Coopération positive dans le groupe
- Maîtrise de la langue française
- Votre article doit comporter un titre
- Votre article est unique donc il doit être cohérent et complémentaire
- Votre article doit être pertinent



La vision des colons dans la colonie

Doc 1. L'Algérie une colonie de peuplement

Les députés français attribuent 50 millions de francs pour établir 12 000 colons en Algérie.

Article 1. Les colonies agricoles ont pour but la mise en valeur des terres qui seront concédées gratuitement par l'Etat en Algérie.

[...]

Article 5. les colons sont transportés aux frais de l'Etat.

Article 8. Les colons cultivateurs recevront gratuitement :

1. Une habitation que l'Etat fera construire;
2. Un lot de terre de 2 à 10 hectares;
3. Les semences, les outils de culture et les bestiaux, indispensables à la mise en valeur des terres.

[...]

Article 9. Pendant la morte-saison, les colons cultivateurs seront employés aux travaux d'utilité publique.

D'après le *Décret pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie* du 19 septembre 1848

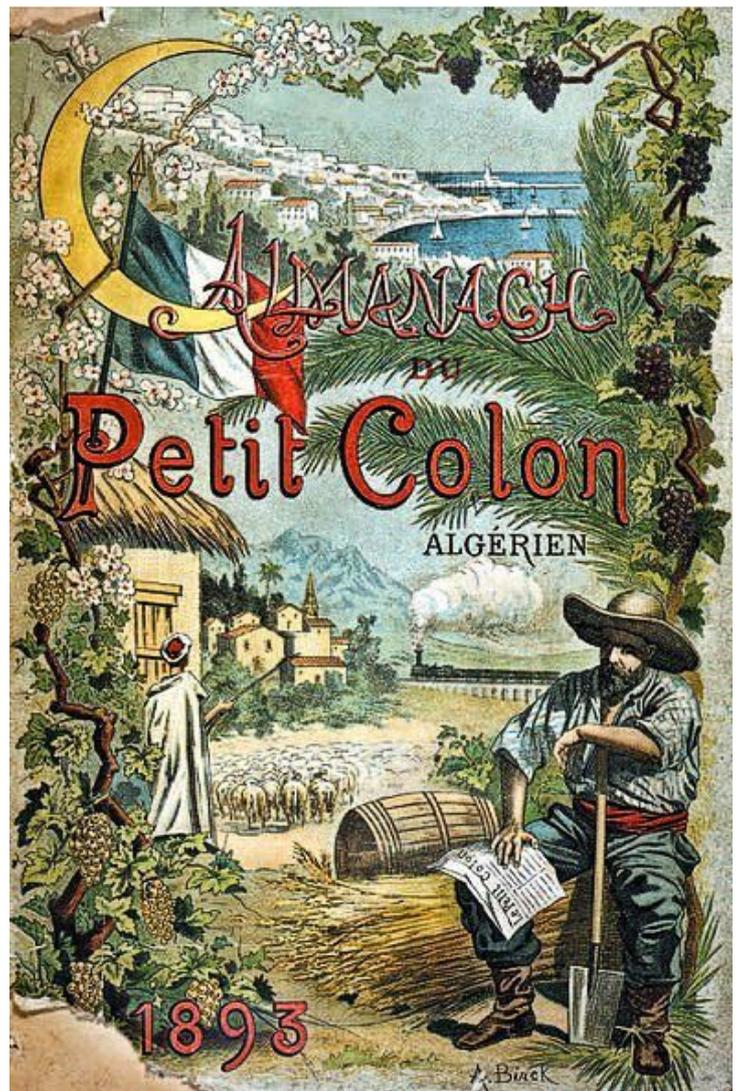
Doc 2. L'idéal du « colon-paysan »

Couverture de l'Almanach, publié par le quotidien français à Alger, *Le Petit Colon Algérien* en 1893

Vocabulaire

Colon : habitant d'une colonie et originaire du pays colonisateur (la métropole).

Colonie de peuplement : territoire où des colons venus de la métropole s'installent en grand nombre.



Les colons dans la colonie

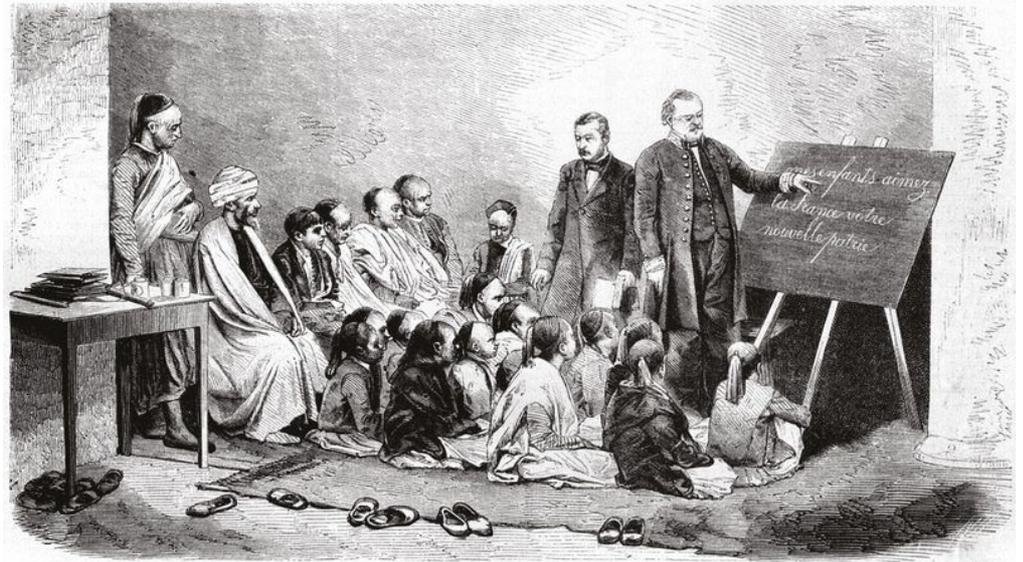
Doc 3. La question des terres en Algérie

"Dans toute cette contrée fertile, la lutte est terrible entre l'Européen et l'indigène pour la possession du sol. Voici un système employé pour chasser et spolier les propriétaires indigènes : un particulier quelconque, quittant la France, va demander au bureau chargé de la répartition des terrains une concession en Algérie. On lui présente un chapeau avec des papiers dedans et il tire un numéro correspondant à un lot de terre. Ce lot, désormais lui appartient. Il part. il trouve là-bas, dans un village indigène, toute une famille installée sur la concession qu'on lui a désignée. l'étranger l'expulse. Elle s'en va, résignée, puisque c'est la loi française. Mais ces gens, sans ressources désormais, gagnent le désert et deviennent des révoltés."

D'après Guy de Maupassant, "Le feu en Kabylie", *Le Gaulois*, 3 septembre 1881.

Doc 4. La mission civilisatrice

Illustration d'une école publique de garçons en Algérie, 1858. Sur le tableau, il est inscrit "Mes enfants aimez la France votre nouvelle patrie."



Vocabulaire

Indigène (ou autochtone) : personne originaire du territoire dans lequel elle vit.

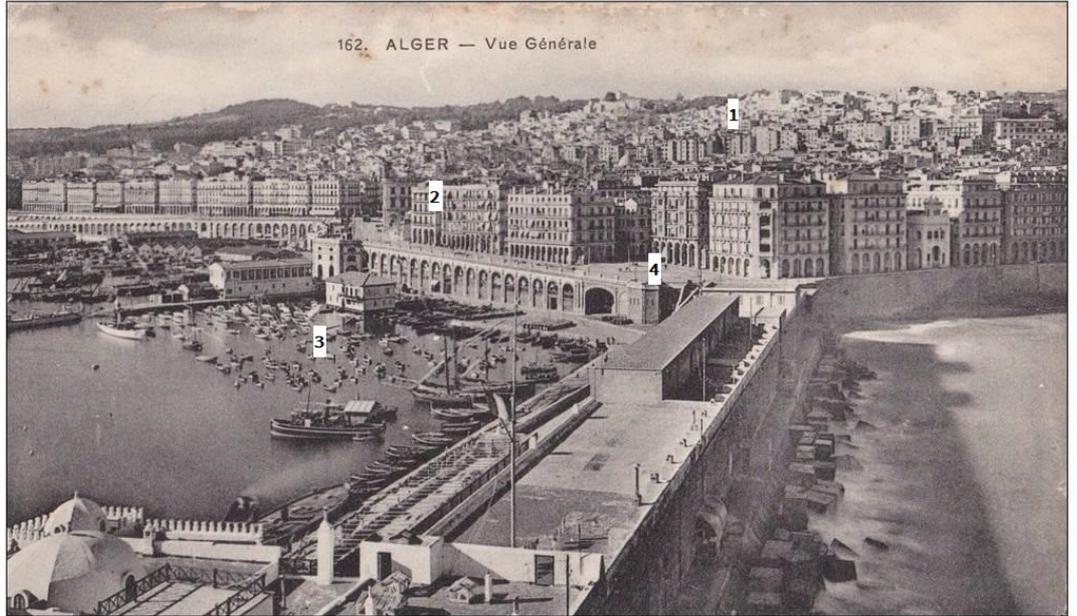
Mission civilisatrice : discours et politiques (éducative, sanitaire, linguistique) ayant pour but de diffuser dans les colonies des valeurs européennes considérées comme universelles.

Sujet : personne ayant la nationalité française mais pas de droits civiques (droit de vote,...).

Alger, une ville coloniale

Doc 5. Vue d'Alger depuis la jetée vers 1890.

1. La Casbah (ville indigène)
2. Les quartiers européens (ville nouvelle).
3. Le port de commerce.
4. La Place du gouvernement avec en son centre une statue du Duc d'Orléans, qui rend hommage à son rôle dans la conquête de l'Algérie.



Doc 6. Une rue de la Casbah en 1900



Doc 7. Rue du quartier européen en 1900 (rue de Lyon)



Inégalités sociales, juridiques et politiques

Doc 8. Statut des algériens

"Il serait odieux d'envisager l'hypothèse de l'attribution des droits politiques du citoyen français à nos sujets musulmans d'Algérie. Leur état social et leur grand nombre ne permettent pas d'y songer pour le moment."

D'après Ernest Mercier, *La question indigène en Algérie au commencement du XXe siècle*, Augustin Challamel, 1901.

Doc 9. Les revendications d'un Algérien

Le programme de la République, qui est le régime en France et en Algérie, ne comprend-il pas : le droit de vote à tous, le service militaire pour tous, l'instruction gratuite et obligatoire des enfants des deux sexes ? Eh bien ! Pourquoi nous traiter en parias ? Nous sommes sujets français et ne pouvons tarder à devenir citoyens français. Nous ne cesserons de solliciter le droit de voter, comme de verser notre sang pour la patrie.

Nous demandons qu'une partie des impôts que nous payons soit prélevée pour apprendre à nos fils à parler le français, à aimer la France, à cultiver leurs champs.

D'après M. Et. Zittari, "L'instruction aux Arabes", *El Hack* ("La vérité"), journal franco-algérien, 11/02/1894

Doc 10. Une société coloniale inégalitaire

D'après K. Kateb, *Européens, "indigènes" et Juifs en Algérie*, INED, 2001 / B. Droz, Les collections de l'Histoire, n°55 / F. Abrécassis et G. Boyer, *La France et l'Algérie*, INRP, 2007.

	<u>Population algérienne (autochtone)</u>	<u>Colons européens en Algérie</u>
Population (1891)	3 559 700	548 400
Possession de la terre		
- en 1863	86%	12%
- en 1917	52%	48%
Par des enfants scolarisés dans le primaire (1889)	2%	84%
Part de la population urbaine (1886)	8,2%	68,6%
Statut civique	Sujets*	Citoyens
Statut juridique	Code de l'indigénat**	Droit français

Vocabulaire

Code de l'indigénat : règles (travaux forcés, corvées) et sanctions (amendes, peines) strictes réservées aux colonisés.

Sujet : personne ayant la nationalité française mais pas de droits civiques (droit de vote,...).